

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

---

#### Registre des délibérations du Conseil Communautaire

---

#### Séance du 25 juin 2020

Etaient présents :

*Monsieur Christophe KLEIN (Bannay), Mme Christine THIEL (Berviller en Moselle), Monsieur Jean-Michel OGET, Monsieur Gérard BAZIN (Bionville sur Nied), Monsieur André BOUCHER, Mme Cristelle EBERSVEILLER, Mme Sylviane FESTOR-MEGEL, Monsieur Vincent CRAUSER, Mme Ginette MAGRAS, Monsieur Philippe SCHUTZ, Mme Murielle HECHT, Monsieur Alain PIFFER, Monsieur Thierry THIEL, Mme Audrey MANGONI, Monsieur Didier TALAMONA, Mme Anne KRIKAVA, Monsieur Gérard VUILLAUME (a émargé mais quitté la salle avant la délibération), Monsieur El Houcine MAATAOUI (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé-Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Arnaud ENZINGER (Dalem), Monsieur Christian BELVETTI (Denting), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Pascal RAPP, Mme Eléonore PRZYBYLA, Monsieur Roger FLEURY, Mme Claudine SWIENTY, Mme Nicole KACHLER, Monsieur Dominique TRIDEMY, (Falck), Monsieur Christian KOCH (Gomelange), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Mme Roselyne DA SOLLER (Procuration de Monsieur Joseph KELLER) (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Joëlle HOFFMANN, Mme Rachel SESKO, Monsieur Jean NAVEL, (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Monsieur Jean-Marie KIEFFER (Narbéfontaine), Monsieur Gérard CRUSEM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Adrien SCHERER (Rémering), Monsieur Thierry UJMA (procuration de Mme Valérie FEBVAY), (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Emmanuel Michel (Téterchen), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Denis BUTTERBACH (Valmunster), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (Villing), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).*

*Sous la présidence de M. André BOUCHER, Président*

*Conseillers en fonction : 59*

*Conseillers présents : 57*

*Dont représentés : 2*

*Conseillers absents : 2*

#### **POINT N°1 : Avenant au Contrat Enfance et Jeunesse – Intégration du multiaccueil de Hargarten**

*Monsieur Franck ROGOVITZ, vice-président, explique que le contrat Enfance et Jeunesse est le contrat qui lie la CAF et la CCHPB pour le soutien financier aux différentes actions envers l'enfance portées par l'intercommunalité et ses communes : périscolaires, accueil de loisirs, établissements petite enfance, parentalité...*

*Il y a lieu de délibérer pour ajouter à ce contrat le multiaccueil de Hargarten afin que la CAF puisse nous verser les aides au fonctionnement de l'équipement, d'un montant de 55 % du reste à charge pour la CCHPB.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,*

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat Enfance et Jeunesse cité en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

-----

**POINT N°2 : Tarif de vente des masques**

Monsieur Pascal RAPP, vice-président, explique que la CCHPB a réalisé plusieurs commandes de masques pour le compte de ses communes et en a également commandé un stock qu'elle conserve et qu'elle stocke. Il se compose de masques textiles et de masques chirurgicaux.

Il est proposé au conseil de pouvoir fixer un prix de vente de ces masques à toute personne qui en ferait la demande (professionnel, commune, association, entreprise, particulier...) à prix coûtant (prix d'achat moins subventions de l'état), c'est-à-dire 2 € HT pour les masques textiles réutilisables et 0,30 € HT pour les masques à usage unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- 1) De fixer le tarif de vente des masques appartenant à la CCHPB comme suit :
  - Masques à usage unique : 0,30€ HT
  - Masques en textile réutilisables : 2 € HT
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

-----

**POINT N°3 : Maison France Services - Ouverture**

Monsieur André BOUCHER, Président, explique que bien entendu, son ouverture prévue à mi-avril a dû être reportée. Néanmoins, les travaux interrompus ont vite repris. Rappelons que la plupart ont été réalisés en régie par le service « bâtiment » renforcé par des agents en insertion. Les travaux seront complètement achevés pour le 1<sup>er</sup> juillet et le Président a informé la Préfecture de l'ouverture de la Maison le 1<sup>er</sup> septembre ce qui permet de donner une échéance aux services et aux agents qui doivent l'intégrer. Solibus, le transport à la demande du territoire rejoindra les locaux dès le 1<sup>er</sup> juillet. Ce pôle de service constituera ainsi le guichet unique pour tous les services et permanences du territoire. Les maires seront avisés du planning des permanences et des horaires de la maison dès que le Président aura rencontré Madame le Sous-Préfet. Une DETR de 37.431,98 a été accordée par l'Etat et une aide au fonctionnement de 30.000 euros annuelle sera accordée à la Communauté de communes dès que la maison aura été labellisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- 1) De valider l'ouverture de la Maison France Services de Boulay au 01<sup>er</sup> septembre 2020 et de demander la labellisation du site,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

**POINT N°4 : Débat d'orientation budgétaire 2020 – Budget Assainissement**

Monsieur Jean-Michel BRUN, vice-président, fait lecture du DOB du budget assainissement 2020.

**Rappel : La situation financière du budget annexe de l'assainissement au 31/12/2019**

Le périmètre couvre les 37 communes de la CCHPB à l'exception de Piblange.

Les règles de gestion sont identiques suite à la fusion de l'ensemble des structures au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les tarifs de la redevance suivent une trajectoire de convergence ayant pour cible l'application d'un tarif uniforme pour l'ensemble des usagers en 2022.

Les résultats comptables au 31/12/2019 :

- excédent de 1 272 409,17€ en section d'exploitation
- excédent de 432 538,39€ en section d'investissement

Marge brute d'autofinancement courant sur l'exercice 2019 = 698 260€

Les restes à réaliser en investissement :

- 834 520,59€ en dépenses d'investissement
- 225 785,36€ en recettes d'investissement

Effectifs : 6 agents (5,8 ETP) affectés au service

Encours de la dette au 31/12/2019 = 3 719 932€

**PROPOSITION POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2020**

**Section d'exploitation :**

Le projet de budget pour l'assainissement en 2020 ne comporte pas de modification substantielle s'agissant des dépenses et des recettes courantes.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Chapitre ou Compte</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>Chapitre ou Compte</b>	<b>PREVISIONS</b>
011 - Charges à caractère général	732 113	70 - Produits des services et ventes	1 672 901
012- Charges de personnel	235 000	74- Dotations, subv, participations	65 000
65 - Autres charges de gestion courante	15 868	75- Autres produits de gestion courante	85 000
66 - Charges financières	143 000	77- Produits exceptionnels	11 917
67 - Charges exceptionnelles	43 000		
68- amortissement et provisions	1 071 949	777 -Amortissement des subventions	461 118
022- Dépenses imprévues (fonctionnement)		002 - Excédent reporté	1 096 212
023 - Virement à la section d'investissement	1 139 300		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 380 231</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 380 231</b>

La section d'exploitation s'équilibre à 3 380 231€ (-1% par rapport à 2019)

Cette légère diminution des dépenses se retrouve principalement dans le remboursement des intérêts de la dette (-17 000€). Les charges courantes sont constantes.

Seules vraies nouveautés dans le budget 2020 :

- la diminution du poste dédié aux études (- 30000€) et aux honoraires (- 15 000€)
- l'augmentation du montant des reversements de la part eau vers la SEE pour les régies de Merten et Falck qui se traduit par une majoration de 30 000€ en raison de l'entrée en vigueur des tarifs de la nouvelle

DSP. Mais c'est un jeu à somme nulle puisque les recettes sont majorées d'autant. La CCHPB ne fait que reverser les sommes reçues des 2 régies municipales.

Du côté des recettes, la convergence des tarifs de la redevance d'assainissement collectif se poursuit pour la 3<sup>ème</sup> année conformément à la trajectoire annoncée (fin du plan en 2022).

Le produit attendu pour la redevance d'assainissement collectif pour 2020 est estimé à 1 196 000€ pour l'assainissement collectif, il représente 65% des recettes réelles de fonctionnement. Les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour 2020 adoptés au cours du conseil communautaire du 10 décembre 2019 sont les suivants :

périmètre	part fixe	part variable (m3)
Boulageois	23,51	0,9290
Dumbach	20,49	1,3262
BMRV	40,74	0,9521
Dalem	11,50	0,6061
Falck	11,50	0,8526
Hargarten	5,75	0,8526

**Rappel** : la cible 2022 au terme de la convergence des tarifs est de 23,18 pour la part fixe et 0,9205€/m3 pour la part variable.

Le coût moyen de l'assainissement pour un m3 d'eau en 2022 (part SEE + part CCHBP) est estimé sur cette base à 1,88€. Ce montant ne tient pas compte des actualisations SEE sur la période.

Pas de différence pour les recettes « eaux pluviales » qui produisent 22% des produits réels avec 382 500€ (17€/hab.).

La taxe de raccordement à l'assainissement est maintenue à 1800€ et 600€ par logement supplémentaire. Les recettes prévues pour les prestations relatives à l'assainissement non collectif sont estimées à 500€ (182€ en 2019)

Quelques recettes supplémentaires sont escomptées pour les branchements nouveaux (85.000€) en raison d'un rattrapage sur les permis de construire de 2019.

L'autofinancement prévisionnel est estimé à 1 139 000€ auquel il convient de rajouter le produit supplémentaire en provenance de l'amortissement des installations pour un montant de 611 000€.

#### **La section d'investissement :**

Les restes à réaliser s'élèvent à 225 785€ en recettes et 834 521 € en dépenses.

Pour la dette, l'annuité totale (capital + intérêts) baisse à 415 000€ (445 000€ en 2019) soit 0,47€ par m3 (pour une consommation annuelle d'environ 877 000m3/an).

Les crédits dédiés aux études en particulier les études diagnostic à conduire sur Falck et Hargarten sont reconduits à hauteur de 195 000€.

L'enveloppe globale pour le poste « travaux » s'élève à 2,265 M€ dans le projet de budget 2020 et concerne essentiellement :

- la liaison Dalem/STEP pour 470 000€
- les travaux ANC de BROUCK (solde) pour 25 000€
- des interventions à Rémering (210 000€), à Hargarten (20 000€)
- une somme de 200 000€ est affectée aux travaux dans diverses communes

Une provision de 1,3 M€ est inscrite pour les opérations futures (Travaux Falck Hargarten suite aux études notamment) dont la réalisation est conditionnée par la notion d'urgence ou de priorité et les participations financières qui peuvent être obtenues pour leur réalisation.

Les subventions inscrites au budget 2020 (département et agence de l'eau) portent principalement sur les études sur Falck, Dalem et Hargarten (130 000€), les travaux de Dalem (1 65 630€).

L'équilibre de la section d'investissement est assuré pour l'essentiel par l'amortissement, l'autofinancement et le report des excédents cumulés.

L'esquisse de la section d'investissement pour 2020 est la suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001- Déficit d'investissement reporté	0	1068- Affectation du résultat	176 197
16- Emprunts	272 000	10222- fctva	0
215/218 - acquisitions diverses	14 000	o21 - virement section de fonctionnement	1 139 300
2031 - frais d'études	197 200	131 - subventions	
205 - logiciels	2 200	1311 - subvention agence bassin	334 088
2315 -travaux	2 264 683	1313 - subventions département	55 000
23158 - autres immobilisations	0	1641 - emprunt	0
139- amortissement des subventions	461 118	28-amortissement	1 071 949
2762 - récupération de TVA	0	2762 - récupération de TVA	0
020 dépenses imprévues	0	002 –résultat d'investis. reporté	432 538
41-opérations patrimoniales	0	41 - opérations patrimoniales	0
4581 -travaux pour comptes de tiers	0	4582 -travaux pour comptes de tiers	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 209 001</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 209 001</b>

Monsieur le Vice-président ouvre le débat d'orientation budgétaire. Le projet de budget 2020 ne suscite aucune question de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

-----

**POINT N°5 : Débat d'orientation budgétaire 2020 – Budget Ordures Ménagères Houve**

Monsieur Jean-Michel BRUN, vice-président, fait lecture du DOB du budget OM Houve.

**Rappel : La situation du budget des OM sur le périmètre HOUVE au 31/12/2019**

Le périmètre couvre les 11 communes de l'ancienne CCH.

Les règles de gestion sont identiques suite à l'uniformisation en 2019 des contrats de collecte et transport.

Les tarifs de la redevance sont différents de ceux en vigueur sur le périmètre du boulageois en raison des écarts historiques antérieurs à la fusion mais une trajectoire de convergence devra se mettre en place au cours de prochaines années.

Les tarifs de la redevance 2020 adoptés en conseil communautaire sont :

- 105,00€ pour la part fixe (tarif unique pour l'ensemble de la CCHPB)
- 90,00€ pour la part variable

Fréquentation de la déchetterie : 24 000 passages en 2017, 25 000 en 2018 ; 28 000 en 2019

Les résultats comptables au 31/12/2019 :

- Déficit de 66 006,03 € en section d'exploitation
- Excédent de 68 826,60€ en section d'investissement

La marge brute d'autofinancement courant sur l'exercice 2019 est négative

Les produits à recevoir en provenance du SYDEME sont de 150 000€ (2016-2018)

Le budget accuse 2 mois de retard dans le paiement des mensualités à l'égard du SYDEME soit 122 000€. Effectifs : 3 agents affectés partiellement au service (respectivement à 6h30, 10h et 14h par semaine) pour couvrir les horaires d'ouverture de la déchetterie.

Encours de la dette au 31/12/2019 = 806 643,46€

### **La situation du SYDEME - Synthèse du rapport du 20 janvier 2020**

#### **Un engagement de transparence de la nouvelle gouvernance**

**La situation des comptes à fin décembre :**

- Encours de dette à LT de 66,5M€
- Déficit comptable de 21M€
- Engagements divers pour 15,2M€

**Priorités :**

- Sauvegarde d'un service public qui concerne 375.000 habitants
- Restructuration du Sydeme et de ses structures : recentrage sur l'activité transports et traitement des déchets, dissolution des filiales satellites, dissolution et fusion des régies au sein d'une structure unique
- Rigueur dans la gestion : 750 000€ d'économies sur le budget de fonctionnement (2,2M€ à partir de 2021)
- Transferts d'activités (externalisation du tri)
- Cession d'actifs
- Prise en compte de l'obligation de reversement de la contribution exceptionnelle des EPCI en 2013 à hauteur de 6,3M€

**Conclusion :**

La restructuration financière passe par un refinancement du SYDEME à hauteur de 103M€. Les discussions sont en cours avec les partenaires financiers depuis la fin de l'année 2019...

**Le budget 2020 – l'impact sur les EPCI :**

Pour ne pas augmenter les 12èmes (collecte et traitement) des EPCI, et pour équilibrer son budget, le SYDEME envisage de retenir 65% des reversements CITEO Emballages 2018 soit 950 000€.

La cotisation des EPCI au SYDEME pour 2020 est fixée à 8 € par habitant par le SYDEME.

### **Propositions pour le BP 2020**

#### **Les perspectives 2020**

Optimisation déchetterie : des dépenses d'investissement sont programmées pour un montant de 89900€. Il s'agit très majoritairement du report de l'excédent de fin 2019 et de l'amortissement disponible. Le seul investissement concerne le rachat au SYDEME des bennes pour les gravats, comme le syndicat cessera bientôt cette prestation. Le reste constitue une provision.

Nouveautés sur la collecte déchets : Le marché de collecte est unifié depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Pas d'éléments nouveaux s'agissant du projet de collecte de tous les plastiques dans les sacs orange.

**Prévision de budget :**

**En fonctionnement**

La prévision de budget pour 2020 se situe à 1 449 692€ en progression de 2,3% par rapport au précédent.

L'équilibre des recettes et des dépenses repose cependant sur un postulat important : la prise en compte des reversements de tri par le SYDEME avec les aléas classiques s'agissant de la date, du montant précis et des conditions de versement

Les dépenses de collecte/transport/traitement ont été prudemment estimées à 1 123 000€ (+3,7%)

La cotisation des EPCI au SYDEME est ajustée à 110 395€ (+ 39 595€) et intègre la 2<sup>ème</sup> partie de l'augmentation fixée par arrêté préfectoral de novembre 2018, soit 3,50€ par habitant. A ce stade, les contributions 2020 des EPCI sont fixées à 8 € par habitant par le SYDEME, contrairement à la prévision de départ qui était de revenir à 4,50 € en 2020. Il faut donc cette année s'acquitter d'une participation de 11,50 € par habitant, de manière exceptionnelle.

Les charges de personnel sont actualisées (+ 1000€).

L'amortissement pèse lourdement sur les charges d'exploitation. Un rallongement de la durée d'amortissement (de 15 à 20 ans) de la déchetterie permettra de réduire la pression de ce poste de dépenses sur la section d'exploitation (- 25 000€) tout en évitant de suralimenter la section d'investissement.

Pour les recettes, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la reconduction des tarifs 2019. Il convient de rappeler que :

- le tarif moyen par habitant a progressé de 25% (+ 30€) sur la période 2016/2019
- la créance détenue sur le SYDEME ne justifie pas une nouvelle augmentation tarifaire
- la CCHPB est attentive à ne pas creuser l'écart avec le secteur du boulageois dans la perspective d'une fusion des budgets OM.

Le produit de la redevance est estimé à 1 180 000€ en 2020.

Pour les retours de tri sélectifs, le budget reprend les éléments communiqués par le SYDEME pour les années 2016 à 2018 et l'estimation 2019 pour un total de 237 000€.

**Le budget reste construit sur un postulat de paiement de douze mois de collecte et traitement et ne comporte pas de rattrapage pour le décalage « historique de deux mois » qui demeure conditionné par les reversements de l'avance exceptionnelle consentie au SYDEME en 2016.**

La section d'investissement s'équilibre à 148 385€.

Les recettes sont exclusivement constituées de la dotation aux amortissements (63 000€ nets) et de l'excédent reporté (68 826€).

**Simulation de budget 2020:**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
Chapitre ou Compte	PREVISIONS	Chapitre ou Compte	PREVISIONS
011 - Charges à caractère général	1 132 746	70 - Produits des services et ventes	1 180 600
012- Charges de personnel	31 500	74- Dotations, subv, participations	0
65 - Autres charges de gestion courante	119 382	75- Autres produits de gestion courante	252 628
66 - Charges financières	13 500	77- Produits exceptionnels	0
67 - Charges exceptionnelles	7 000	002-Excédent de fonctionnement reporté	0

68- amortissement et provisions	79 558	777 -Amortissement des subventions	16 463
002 - déficit reporté	66 006	002 - Excédent reporté	0
023 - Virement à la section d'investissement	0		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 449 692</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 449 692</b>

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

001- Déficit d'investissement reporté		002 – Excédent d'investissement reporté	68 826
16- Emprunts	42 000	10222- fctva	0
21- Immob, corp, (mobilier et bacs)	89 922	o21 - virement section de fonctionnement	0
139- amortissement des subventions	16 463	28-amortissement	79 558
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>148 385</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>148 385</b>

Monsieur le Vice-président ouvre le débat d'orientation budgétaire. Le projet de budget 2020 ne suscite aucune question de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

### PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

-----

#### **POINT N°6 : Débat d'orientation budgétaire 2020 – Budget Ordures Ménagères Boulageois**

Monsieur Jean-Michel BRUN, vice-président, fait lecture du DOB du budget OM Boulageois.

#### **Rappel : La situation globale du budget sur le périmètre du Boulageois au 31/12/2019**

Le périmètre couvre les 26 communes de l'ancienne CCPB.

Les règles de gestion sont identiques suite à l'uniformisation en 2019 des contrats de collecte et transport.  
 Les tarifs de la redevance sont différents de ceux en vigueur sur le périmètre du boulageois en raison des écarts historiques antérieurs à la fusion mais une trajectoire de convergence devra se mettre en place au cours de prochaines années.

Les tarifs de la redevance 2020 adoptés en conseil communautaire sont

- **105,00€ pour la part fixe (tarif unique pour l'ensemble de la CCHPB)**
- **78,50€ pour la part variable**

Fréquentation de la déchetterie : 55 000 passages en 2017, 54 000 en 2018 ; 52 000 en 2019

Les résultats comptables au 31/12/2019 :

- Déficit de 210 728,32€ en section d'exploitation
- Déficit de 7423,46€ en section d'investissement

La marge brute d'autofinancement courant sur l'exercice 2019 est négative

Les produits à recevoir en provenance du SYDEME sont de 290 000€ (2016-2018)

Le budget est à jour dans le paiement des mensualités à l'égard du SYDEME.

Effectifs : 2 agents affectés au service pour le gardiennage de la déchetterie, à raison de 32h/semaine pour l'un et 20h/semaine pour l'autre

Encours de la dette au 31/12/2019 = 418 842,52€

#### **La situation du SYDEME**



### Synthèse du rapport du 20 janvier 2020

#### **Un engagement de transparence de la nouvelle gouvernance**

##### **La situation des comptes à fin décembre :**

- Encours de dette à LT de 66,5M€
- Déficit comptable de 21M€
- Engagements divers pour 15,2M€

##### **Priorités :**

- Sauvegarde d'un service public qui concerne 375.000 habitants
- Restructuration du Sydeme et de ses structures : recentrage sur l'activité transports et traitement des déchets, dissolution des filiales satellites, dissolution et fusion des régies au sein d'une structure unique
- Rigueur dans la gestion : 750 000€ d'économies sur le budget de fonctionnement (2,2M€ à partir de 2021)
- Transferts d'activités (externalisation du tri)
- Cession d'actifs
- Prise en compte de l'obligation de reversement de la contribution exceptionnelle des EPCI en 2013 à hauteur de 6,3M€

##### **Conclusion :**

La restructuration financière passe par un refinancement du SYDEME à hauteur de 103M€. Les discussions sont en cours avec les partenaires financiers depuis la fin de l'année 2019...

##### **Le budget 2020 – l'impact sur les EPCI :**

Pour ne pas augmenter les 12èmes (collecte et traitement) des EPCI, et pour équilibrer son budget, le SYDEME envisage de retenir 65% des reversements CITEO Emballages 2018 soit 950 000€.

La cotisation des EPCI au SYDEME pour 2020 est fixée à 8 € par habitant par le SYDEME.

### **Propositions pour le BP 2020**

#### **Les perspectives 2020**

Optimisation déchetterie : 10 000€ de dépenses d'équipement prévus en 2020 pour financer notamment les bennes à gravats rachetés au SYDEME pour assurer la prestation à partir du printemps.

Nouveautés sur la collecte déchets : Le marché de collecte unifié est effectif pour l'ensemble des communes depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Pas d'éléments nouveaux s'agissant du projet de collecte de tous les plastiques dans les sacs orange.

#### **Prévision de budget 2020:**

La prévision de budget pour 2020 se situe à 2 410 366€ en augmentation de 11,3% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation en volume trouve son origine dans la reprise du déficit reporté de 210 728€

L'équilibre des recettes et des dépenses est d'une grande fragilité. Il repose sur un postulat vital : les reversements de tri par le SYDEME à savoir 280.000€ au titre des années 2016 à 2018 auxquels viennent s'ajouter 150 000€ au titre de 2019. Malgré l'existence de ces recettes attendues, le produit de la redevance est aujourd'hui trop faible pour équilibrer les comptes.

Les dépenses de collecte/transport/traitement ont été estimées à 1 832 300€.

La cotisation des EPCI au SYDEME est ajustée à 198 000€ (+ 71 000€) et intègre la 2<sup>ème</sup> partie de l'augmentation fixée par arrêté préfectoral de novembre 2018, soit 3,50€ par habitant. A ce stade, les contributions 2020 des EPCI sont fixées à 8 € par habitant par le SYDEME, contrairement à la prévision de

départ qui était de revenir à 4,50 € en 2020. Il faut donc cette année s'acquitter d'une participation de 11,50 € par habitant, de manière exceptionnelle.

Les charges de personnel sont actualisées (+ 1000€).

Les crédits affectés aux admissions en non valeurs et à l'effacement des créances éteintes ont été réduits à 8700€ après deux années ponctuées par des montants importants de régularisation.

La dotation aux amortissements baisse à 33 923€ (- 13 000€) sous l'effet de l'allongement de la durée d'amortissement de la déchèterie (15 à 20ans).

Pour les recettes, le produit conseil communautaire s'est prononcé en décembre 2019 en faveur de la reconduction des tarifs 2019 au regard de la créance détenue sur le SYDEME.

Le produit de la redevance est estimé à 1 874 000€ en 2020 sur la base des tarifs en vigueur.

La recette nécessaire à l'équilibre des comptes est estimée à ce jour à 1 935 000€. Un ajustement de la redevance semble inévitable au 2<sup>ème</sup> semestre 2020 ; il serait de 3,50€ sur la part variable qui passerait de 78,50€ à 82€ par usager. Il convient de rappeler qu'il existe aujourd'hui une différence de 11,50€ entre les usagers du boulageois et ceux de la Houve sur la part variable et que la fusion des deux budgets à l'horizon 2021 nécessitera la convergence des tarifs.

Pour les retours de tri sélectifs, le budget reprend les éléments communiqués par le SYDEME pour les années 2016 à 2018 et l'estimation 2019 pour un total de 433 000€.

Le budget reste construit sur un postulat de paiement de douze mois de collecte.

Il peut être rappelé que la CCHPB détient par ailleurs une créance au titre de l'avance exceptionnelle consentie au SYDEME en 2016

**La section d'investissement s'équilibre à 63538€ avec les bennes à gravats rachetés au SYDEME pour assurer la prestation à partir du printemps. La part d'autofinancement nécessaire à l'équilibre des opérations d'investissement est de 28214€.**

### Maquette budget 2020

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
Chapitre ou Compte	PREVISIONS	Chapitre ou Compte	PREVISIONS
011 - Charges à caractère général	1 852 300	70 - Produits des services et ventes	1 938 770
012- Charges de personnel	48 500	74- Dotations, subv, participations	0
65 - Autres charges de gestion courante	208 700	75- Autres produits de gestion courante	459 681
66 - Charges financières	10 000	77- Produits exceptionnels	0
67 - Charges exceptionnelles	18 000	002-Excédent de fonctionnement reporté	0
68- amortissement et provisions	33 923	777 -Amortissement des subventions	11 914
002- Déficit de fonct. Reporté	210 728	002 - Excédent reporté	0
023 - Virement à la section d'investissement	28 214		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 410 366</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 410 366</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
001- Déficit d'invnt reporté	7 423	1068- Affectation du résultat	0
16- Emprunts	34 200	10222- fctva	1 400
21- Immob, corp(mobilier, bacs)	10 000	o21 - virement sect. de fonct	28 214
139- amortissement des subventions	11 914	28-amortissement	33923
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>63 538</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>63 538</b>

Monsieur le Vice-président ouvre le débat d'orientation budgétaire. Le projet de budget 2020 ne suscite aucune question de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

## **PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

-----

### **POINT N°7 : Débat d'orientation budgétaire 2020 – Budget Principal CCHPB**

Monsieur Jean-Michel BRUN, vice-président, fait lecture du DOB du budget principal.

#### **Partie 1 : La situation financière au 31/12/2019 et les prévisions budgétaires**

##### **1. Rappel : La situation financière du budget principal au 31/12/2019**

Les résultats comptables au 31/12/2019 :

- Excédent de 1 137 720,83€ en section de fonctionnement
- Déficit de 1 017 083,55€ en section d'investissement
- 

Soit un résultat global de 120 637,28€

Marge brute d'autofinancement courant sur l'exercice 2019 = 959 768,06€ soit 12,7% des produits de fonctionnement (en baisse de 4% depuis 2017)

Marge d'autofinancement **nette** après remboursement de la dette = 7% des PF soit 22€/an/hab (moy.nat. = 35€)

Les restes à réaliser en investissement :

- 2 641 314,79€ en dépenses d'investissement
- 2 694 382,20€ en recettes d'investissement

##### **2. Le personnel de la CCHPB**

Effectifs :

Au 01/02/2020, la CCHPB compte 78 agents salariés représentant 58 équivalents temps-plein qui se répartissent comme suit (attention l'addition des chiffres ci-dessous peut être supérieure à 78 car certains agents ont des temps de travail répartis sur plusieurs services et d'autres sont mutualisés avec des communes membres) :

- 8 agents dans les services supports (direction, RH, comptabilité)
- 2 agents instructeurs des autorisations d'urbanisme (dont 1 depuis le 01/01/2020)
- 3 agents au service parentalité (représentant 2 ETP)
- 1 bibliothécaire
- 7 personnes à la piscine dont 3 maîtres-nageurs sauveteurs (les 4 personnes dédiées à l'accueil et à l'entretien sont mutualisées avec le service animation)
- 9 agents au restaurant scolaire intercommunal
- 9 agents d'animation pour la pause méridienne à Boulay
- 5 agents d'entretien (certains mutualisés avec le service animation)
- 3 agents au service assainissement (dont 2 techniciens mutualisés)
- 4 gardiens de déchèterie
- 20 agents au service bâtiments – espaces verts dont 1 chef de service, 4 agents chargés de l'entretien des bâtiments et 15 agents en CDD d'insertion pour le chantier d'insertion Espaces Verts

qui intervient dans les communes

- 13 agents pour Soli'Bus dont 1 responsable à 26h/semaine et 12 agents en CDD d'insertion à 26h/semaine également

La durée de travail effective à la CCHPB est de 35h/semaine pour un emploi à temps plein, qu'il soit annualisé ou non. Il n'y a pas de dérogation à la durée légale du travail hormis les 2 jours fériés supplémentaires de droit en Alsace-Moselle.

Le régime indemnitaire en place est toujours le régime indemnitaire mis en place par la délibération du 30 novembre 2017 et mis en œuvre par arrêtés individuels pris par le Président.

Concernant les mutualisations, plusieurs sont en cours pour :

- Un agent des services techniques à temps plein mis à disposition aux communes de Dalem et Guinkirchen pour les 2/3 de son temps de travail
- Un agent d'animation mis à disposition entièrement à la commune de Hinckange
- Des agents d'animation et d'entretien mis à disposition par et pour la commune de Boulay. Pour assurer la surveillance de la pause méridienne et l'entretien des locaux, la commune de Boulay met à disposition 2 personnes par jour d'école pendant 1,75 heures et une personne pour 7,5h par semaine. A l'inverse, la CCHPB met à disposition 5 agents d'animation de la commune pour les créneaux périscolaires du matin et du soir et pour l'extrascolaire du mercredi et des vacances scolaires.

### **3. Fiscalité et dette**

Fiscalité :

TH = 8,65% (83€/hab) Moy.Nat = 8,83% (chiffres 2018) (103€/hab)

TFB = 1,32% (11€/hab) Moy.Nat = 3,05% (chiffres 2018) (26€/hab)

TFNB = 3.05% (1€/hab) Moy.Nat = 7,67% (chiffres 2018) (4€/hab)

CFE = 18.90% (30€/hab) Moy.Nat = 25,05% (chiffres 2018) (89€/hab)

Dette :

Encours au 31/12/2019 = 6 350 054€ soit 270€/an/hab (moy.nat.= 187€)

Ratio d'endettement = 0,8 année

Capacité de désendettement = 6 ans et 6 mois

### **4. Les prévisions du budget 2020 de la CCHPB**

Les commentaires et tableaux ci-dessous présentent les grandes orientations du budget 2020.

La section de fonctionnement :

Globalement, le budget de fonctionnement est en croissance de 5,3% (+ 400.000€) par rapport à 2019.

Les dépenses :

Les charges courantes sont estimées à 1, 283M€ en augmentation de 8,7%, laquelle s'explique par :

- Les frais de fonctionnement de nouveaux services (maison France service, petite enfance de Hargarten, parentalité et insertion sur un exercice plein)
- Les commandes groupées de masques et autres équipements sanitaires pour 110 000€ (refacturées très majoritairement aux communes) liée à la crise du COVID 19
- L'achat de matériel supplémentaire pour adapter le fonctionnement des services à l'épidémie
- Les entretiens et réparations enregistrent une dépense de 115 000€ pour les travaux sur immeubles en péril (des recettes sont comptabilisées en contrepartie représentant la part des subventions et celle des propriétaires)
- Les maintenances intègrent les dépenses relatives aux défibrillateurs, aux poteaux d'incendie...

Ces charges ne comportent plus l'organisation du salon du livre qui ne pourra se tenir en 2020 en raison de la crise sanitaire (env. 35000€).

Les dépenses de personnel sont évaluées à 2,101 M€ pour 2020 en progression de 11% par rapport à l'exercice précédent.

La variation des charges de personnel pour 2020 s'explique par :

- La prise en compte sur 12 mois des personnels Solibus (+ 25 000€). Cette dépense est compensée par les aides de l'Etat et du FSE.
- Idem pour le service « parentalité » (+ 17 000€) également compensés en partie par la CAF et la contribution de la CCB3F.
- Le recrutement d'un agent pour l'instruction des demandes d'urbanisme et pour le développement de la compétence habitat indigne et le suivi des documents d'urbanisme.
- L'affectation de personnel pour la maison France service.
- L'accroissement des cotisations et avancements de carrière (estimé à 35 000€)
- L'inscription budgétaire en dépenses et en recettes de 50000 € pour la prise en compte comptable des avances puis des remboursements par les agents de la part salariale des tickets restaurant.
- Rappel : les mises à disposition de personnel dans les budgets annexes (assainissement et ordures ménagères) et aux communes membres permettent de réduire cette charge brute de 390000 €

Les autres charges de gestion courantes sont estimées à 1 209 000€ avec une hausse de 29% qu'on retrouve dans les subventions :

- 80 000€ sollicités par l'école de musique et de danse
- La contribution de la CCHPB au titre de la petite enfance à Hargarten (190 000€) qui vient s'ajouter à celle de Boulay/Piblangé (247 000€)
- Un rappel sur la DSP petite enfance au titre des années 2017/2018 de 18 000€

Les indemnités de fonction des élus, calculée sur le barème applicable aux EPCI de – de 15000 habitants (et non de + 20000 habitants comme la loi nous y autorise) sont reconduites à l'identique dans ce projet de budget.

Les participations et subventions du budget 2019 sont reproduites au profit des mêmes bénéficiaires et pour les mêmes montants, à part pour l'école de musique citée plus haut.

Les charges financières s'élèvent à 650 000€ (155 000€ pour les intérêts et 495 000€ pour le capital). Elles intègrent le remboursement du prêt de 2,4M€ pour la fibre sur le boulageois ainsi que les 1ères échéances de l'emprunt de 1,2M€ pour la fibre sur la Houve.

L'annuité brute par habitant est désormais de 28€ pour 24€ de moyenne nationale.

Le rachat de l'immeuble Muller assorti d'une annuité de 155 000 € en faveur de l'EPFL porte l'annuité à 34€/an/habitant.

L'annuité nette après déduction de la **dernière** fraction SIB (122 500€) est de 29€

#### Les recettes :

Les prévisions de recettes courantes sont estimées à la baisse dans le projet de budget s'agissant des produits de l'activité (repas, piscine, bibliothèques). L'inactivité des services de la CCHPB (cantine, piscine, bibliothèque, etc) pendant la période de confinement va impacter très sensiblement, et dans des proportions qu'il est difficile d'évaluer à ce stade, les produits de l'année 2020.

Le chapitre relatif aux produits enregistre des éléments nouveaux : la redevance d'occupation du domaine public pour la crèche de Hargarten (33 000€), la facturation aux propriétaires des travaux sur immeubles en péril et le remboursement des masques notamment.

**La progression « naturelle » des recettes fiscales ne couvre pas l'augmentation attendue des besoins de la CCHPB en 2020 et plus particulièrement l'accroissement des charges financières dont les annuités pour le déploiement de la fibre (206 000€ en 2020). Elle ne compense pas les pertes en DGF depuis plusieurs années (87 000€ depuis 2017).**

**De plus, de grandes inquiétudes sont apparues sur une prochaine baisse des recettes fiscales, notamment**

**économiques, liées au chiffre d'affaires des entreprises avec la crise du Covid19 (baisse de la CVAE notamment).**

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la DGF est en baisse (- 40.000€).

Les participations de l'Etat intègrent deux recettes nouvelles avec la mise en service de la maison France services (15 000€) et la subvention Anah sur les travaux de réhabilitation des immeubles en péril (44 000€).

Par contre, aucune participation CAF n'est prévue sur la crèche de Hargarten en raison de sa récente mise en service ; la CCHPB supporte seule en 2020 les 190 000€ de la DSP. La CAF verse toujours ses prestations avec une année de retard.

Les autres produits de gestion courante sont en baisse de 40 000€ avec l'arrêt en cours d'année du versement du loyer par la SIB.

Après trois années d'amélioration (2016 à 2018) en raison d'une pause des investissements, la situation financière de la CCHPB connaît une très forte dégradation de la marge d'autofinancement qui constitue son baromètre financier.

Le produit attendu en fiscalité pour 2020 est de 4 226 958€ (+ 26 000€ soit 0,6%) par rapport aux produits réels de 2019. La baisse annoncée de la TASCOT (- 14 618€) et de la CVAE des entreprises (- 3504€) est compensée par l'actualisation des bases des impôts ménages et une légère progression de l'IFER.

Plusieurs explications peuvent être produites :

- En 1<sup>er</sup> lieu : le niveau d'endettement de la CCHPB a fortement progressé entre 2017 et 2019 consécutivement à la souscription de l'emprunt fibre (2,4M€ pour les plaques de Boulay et Eblange et 1,2M€ pour celle de la Houve). La charge d'emprunt est passée de 441 000 € en 2018 à 650 000€ en 2020 dont l'annuité de rachat de l'immeuble Muller 155 000€/an.
- Malgré un niveau élevé de subventions sur les programmes multi-accueil et cantine communautaire, les réserves de la CCHPB ont été sollicitées à hauteur de 20% du montant de ces investissements soit près de 500 000€.
- La mise en service de la petite enfance à Hargarten s'accompagne d'une contribution de 190 000€ de la CCHPB pour la DSP qui ne sera compensée qu'après une année de fonctionnement, c'est-à-dire à partir de 2021.

**Le résultat de fonctionnement prévisionnel sans correction fiscale serait de 471 194€ avec pour conséquence une CAF nette négative en raison de la dette en capital (650 000€).**

## Partie 2 : Les propositions du Président et du bureau pour l'exercice 2020

Plusieurs priorités s'imposent :

### 1. La reconstruction d'une marge d'autofinancement

Pour équilibrer le budget 2020 et redonner à la communauté de communes une marge financière indispensable pour son développement, le bureau de la CCHPB préconise un ajustement du taux de la taxe foncière bâtie qui passerait de 1,32% à 3.5% se traduisant par 430 000€ de recettes fiscales supplémentaires. Pour information, les taux moyens en vigueur pour cet impôt sont de 2,50% pour le département, 3,43% pour la région et 3,05% à l'échelon national).

En tenant compte de la progression fiscale, la CAF brute remonte à 843 000€ soit 9,7% des produits de fonctionnement (36€/hab - moyenne nat = 54€/hab). La Caf nette demeurera encore faible (8€/hab - moyenne nat = 31€/hab).

Le ratio d'endettement (dette/caf brute) actuellement de 9,7 années (+ 3 ans par rapport à 2019) passerait à 7,5 années. Il est préconisé par la Cour des comptes de demeurer en dessous de 9 années...

Sur la CFE (Contribution foncière des entreprises), actuellement à 18,9%, il existe également une marge par rapport aux moyennes (21% pour le Dept et 25% pour le national) mais le contexte économique 2020 rend cette perspective inopportune au vu des difficultés éprouvées par notre économie.

## 2. Le maintien d'un haut niveau de service

La maîtrise des dépenses courantes s'impose plus que jamais. Nous cherchons toujours à optimiser le fonctionnement des services pour avoir le reste à charge le plus faible possible. De plus, nous avons toujours fait collectivement le choix d'une communauté de communes qui assume l'attractivité de son territoire afin de rester dynamique.

Cela se traduit depuis plus de 10 ans par des choix ambitieux et de nombreux nouveaux services offerts à nos habitants, l'attractivité de nos territoires périurbains étant à ce prix :

- garde d'enfants
- haut débit (fibre optique et téléphonie mobile)
- offre culturelle et sportive... (nombreux bâtiments, événementiel...)
- service aux communes (chantier d'insertion, restaurant scolaire intercommunal...)
- action sociale (Soli'bus par exemple)

Un seul exemple chiffré : la fibre représente une dépense annuelle supplémentaire de 210000 € constituée uniquement de charges financières pour le remboursement des emprunts.

Par conséquent, nous vous proposons de mobiliser la marge de progression sur la taxe foncière au regard des services mis à la disposition des habitants du territoire et des communes par la CCHPB (fibre, petite enfance, etc..) et des investissements nécessaires prévus plus bas dans le contexte actuel.

Le projet de budget de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre ou Compte	PREVISIONS	Chapitre ou Compte	PREVISIONS
011 - Charges à caractère général	1 282 930	70 - Produits des services et ventes	1 030 389
012- Charges de personnel	2 201 100	73- impôts et taxes	4 616 958
65 - Autres charges de gestion courante	1 209 299	74- dotations et participations	1 916 550
66 - Charges financières	155 000	75- autres produits de gestion courante	193 200
67 - Charges exceptionnelles	36 000	76 - produits financiers	0
68- amortissement et provisions	135 309	777 -produits exceptionnels	94 500
675 cessions d'immobilisation	0	775 - cession d'immobilisation	0
014 - attribution de compensation - FNGIR	2 277 837	042- travaux en régie	5 000
023 - virement la section d'investissement	842 827	002- excédent reporté	173 705
		013- atténuation de charges	10 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 040 302</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 040 302</b>

## 3. Le maintien des investissements prioritaires

Pour 2020, les priorités sont les suivantes :

- La poursuite des travaux pour l'élaboration du PLUI
- Le développement économique avec l'accueil d'entreprises sur la zone artisanale de Boulay et dans

*l'immeuble Muller*

- *Le soutien aux entreprises éprouvées par la crise épidémique*
- *La fin du déploiement de la fibre avec la mise en service des plaques de Boulay et Eblange en 2020 et le démarrage de la plaque Houve en 2020 également.*

**Tout nouveau recours à l'emprunt doit être écarté pour 2020 ET 2021.**

La section d'investissement :

Sous réserve des derniers arbitrages ou informations, la section d'investissement pourrait se présenter sous la forme suivante :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
001- Déficit d'investissement reporté	1 017 084	1068- Affectation du résultat	964 016
16- Emprunts + annuité Muller	650 000	10222- fctva	460 000
20- immob. Incorp. (urbanisme - logiciel)	151 490	o21 - virement section de fonctionnement	842 827
040 – travaux en régie	5 000	13 - subventions	1 210 892
204 – subvention développement éco	150 000	Etat CAF(cantine- multi accueil- MFS)	645 852
Terrains (ZI) et bâtiments (Muller)	1 733 925	Région (multi-accueil)	196 981
matériel, mobilier et outillage, inform.	73 000	Département (Cantine)	42 250
divers bâtiments	655 163	Communes (fibre optique)	207 000
(piscine – crèches – tennis – Muller-MFS		Feader(multi-accueil)	108 809
23 -immobilisations en cours	<b>1 942 384</b>	ERDF –R2	20 000
petite enfance	322 928	16 – emprunt fibre	1 200 000
Rénovation RSI	89 486	28-amortissement	135 309
fibre (solde Moselle fibre + acpte Houve)	1 530 600	024 –produit de cession (im.muller)	1 575 000
1328 subv R2 Erdf	20 000		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 398 044</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 398 044</b>

La prévision de dépenses d'investissement est en masse moins importante que celle de 2019 mais elle demeure d'un niveau très élevé avec 6,3 M€.

Quatre secteurs de dépenses mobilisent les crédits :

- *L'urbanisme avec le PLUI (65 000€), le PCAET (26750€), l'évaluation environnementale liée aux 2 démarches (20 000€) ainsi que les documents d'urbanisme sur plusieurs communes (12 000€). La 3<sup>ème</sup> échéance de rachat de terrains de la ZI (secteur Muller) pour 124 000€*
- *Le remboursement de la dette progresse de manière très importante avec la 1<sup>ère</sup> annuité de 155 000€ à verser à l'EPFL au titre de la reprise de l'immeuble Muller et du troisième et dernier emprunt pour financer la fibre optique de la plaque de Rémering.*
- *Les dépenses immobilières pour un montant global de 640 000€ avec les équipements cantine, piscine, LPI, multi-accueil de Hargarten, la Maison France Services, le 1<sup>er</sup> niveau de l'immeuble Muller, etc..*
- *Les restes à réaliser sur les programmes en cours : la fibre optique (1,5M€) avec le versement du solde de la plaque de Boulay et la participation plus rapide que prévue pour la plaque de Rémering, la maison de la petite enfance de Hargarten (0,3M€), la rénovation de la cantine.*

**La CCHPB propose de s'engager dans le fonds de résistance pour soutenir les entreprises locales à raison de 2€ /habitant. Une somme de 50 000€ abonde la ligne « développement économique » ainsi qu'une provision**



**de 100 000€ pour répondre aux besoins du secteur économique.**

Du côté des recettes d'investissement :

L'opération fibre comporte la quote-part des communes concernées par la plaque de Rémering.

Les restes à réaliser en subventions sont importants : 897 000€ (multi accueil de Hargarten, rénovation cantine)

Un emprunt de 1,2M€ a été décidé en décembre pour financer le déploiement de la fibre sur le secteur Houve.

Le rachat de l'immeuble Muller pour 1,550€ et qui fera l'objet d'un remboursement sur une durée de 10 ans est comptabilisé en recette comme un emprunt.

**Compte tenu des capacités d'autofinancement, la priorité est donnée aux opérations d'investissement déjà engagées et/ou indispensables. Cependant, d'autres opérations viendront dans les prochaines années qui nous obligent à nous redonner la marge offerte par l'effort fiscal proposé précédemment.**

A l'échelle du mandat qui s'ouvre, le développement économique cité ci-dessus restera un axe fort de nos investissements. Cependant, la CCHPB possède également un patrimoine immobilier très important, parfois vieillissant (LPI, gymnase) qui nécessitera des interventions régulières ne pouvant être repoussées éternellement (par exemple les travaux sur les réseaux d'eau au gymnase pour 50000 € en 2020).

Monsieur le Vice-président ouvre le débat d'orientation budgétaire. Le projet de budget 2020 ne suscite aucune question de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

#### **PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

-----

#### **POINT N°8 : Fixation du tarif de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères – Budget OM Boulageois**

Monsieur Jean-Michel BRUN, vice-président, rappelle les éléments du débat d'orientation budgétaire présenté plus tôt au cours de la réunion.

Il propose donc de maintenir la part fixe à 105 € et de fixer la part variable à 82 € pour une année complète à compter du 01/07/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**DECIDE A LA MAJORITE**  
**(1 vote contre : M. El Houcine MAATAOUI**  
**1 abstention : M. Eddi ZYLA)**

- 1) De fixer le tarif suivant pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères -budget OM Boulageois à compter du 01/07/2020 :
  - Part fixe : 105 €
  - Part variable et professionnels : 82 €,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

**POINT N°9 : Admissions en non-valeur**

Monsieur Jean-Michel BRUN, vice-président, explique que, comme tous les ans, la trésorerie nous sollicite pour admettre en non-valeurs un certain nombre de créances où les poursuites sont restées vaines.

Il y a également cette année des listes de créances éteintes, terme qui regroupe les situations de liquidation des professionnels ou de surendettement pour les particuliers. Il vous est donc proposé l'admission en non-valeur pour les 4 budgets :

- Budget principal (code 20400) : **3932,85 €** (43 factures – 15 débiteurs – factures cantine) et **117,87 €** (2 factures – 2 débiteurs – factures cantine) pour les admissions en non-valeur
- Budget Ordures Ménagères Boulageois (code 20401) : **7463,71 €** (67 factures – 12 débiteurs) pour les admissions en non-valeur et **2573,78 €** (15 factures – 3 débiteurs) pour les créances éteintes
- Budget Assainissement (code 20402) : **5196,17 €** (34 factures – 17 redevables), **400,02 €** (10 factures – 10 redevables) et **72,25 €** (1 facture) pour les admissions en non-valeur
- Budget Ordures Ménagères Houve (code 20403) : **8854,50 €** (54 factures – 15 redevables) pour les non-valeurs et **132,07 €** (1 facture – 1 redevable) pour les créances éteintes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- 1) De valider les listes proposées par Monsieur le Trésorier de Creutzwald et d'admettre en non-valeur les listes suivantes :
  - Budget principal (code 20400) : **3932,85 € et 117,87 €** pour les créances irrécouvrables (Listes 4210350232 et liste manuelle)
  - Budget Ordures Ménagères Boulageois (code 20401) : **7463,71 €** pour les créances irrécouvrables (Liste 3655660832) et **2573,78 €** pour les créances éteintes (Liste 4209940232)
  - Budget Assainissement (code 20402) : **5196,17, 400,02 € et 72,25 €** pour les créances irrécouvrables (Listes 4202310232 et 2 listes manuelles)
  - Budget Ordures Ménagères Houve (code 20403) : **8854,50 €** pour les créances irrécouvrables (Liste 4201310532) et **132,07 €** pour les créances éteintes (Liste 4215950532)
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

-----

**POINT N°10 : Budget Primitif 2020 – Budget Assainissement**

M. Jean-Michel BRUN, Vice-président, fait lecture du budget annexe assainissement. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3.380.231 € et en investissement à la somme de 3.209.001 €.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De voter le budget primitif annexe Assainissement 2020 tel que présenté et annexé à la présente ; le vote ayant lieu au niveau du chapitre,
- 2) De ne pas modifier les tarifs votés lors des précédentes réunions (redevances d'assainissement, contribution aux eaux pluviales, curage des avaloirs),
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

-----

**POINT N°11 : Budget Primitif 2020 – Budget OM Houve**

M. Jean-Michel BRUN, Vice-président, fait lecture du budget annexe ordures ménagères - Houve. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1.449.692 € et en investissement à la somme de 148.385 €.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De voter le budget primitif annexe Ordures Ménagères - Houve 2020 tel que présenté et annexé à la présente ; le vote ayant lieu au niveau du chapitre,
- 2) De modifier la durée d'amortissement des installations et bâtiments (déchèteries et installations liées) pour la porter à 20 ans (au lieu de 15) étant donné que la durée d'amortissement reste à 5 ans pour les matériels et outillages,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

-----

**POINT N°12 : Budget Primitif 2020 – Budget OM Boulageois**

M. Jean-Michel BRUN, Vice-président, fait lecture du budget annexe ordures ménagères - Boulageois. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2.410.366 € et en investissement à la somme de 63.538 €.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De voter le budget primitif annexe Ordures Ménagères – Boulageois 2020 tel que présenté et annexé à la présente ; le vote ayant lieu au niveau du chapitre,
- 2) De modifier la durée d'amortissement des installations et bâtiments (déchèteries et installations liées) pour la porter à 20 ans (au lieu de 15) étant donné que la durée d'amortissement reste à 5 ans pour les matériels et outillages,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

**POINT N° 13 : Budget Primitif 2020 – Budget Principal**

M. Jean-Michel BRUN, Vice-président, fait lecture du budget principal 2020. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 8.040.302 € et en investissement à la somme de 6.398.045 €.

Après en avoir délibéré,  
Vu le budget primitif annexé à la présente,

Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

1) De voter le budget principal tel que présenté,

2) De fixer les subventions et participations comme suit :

- UCAB : 91 47 €

- Ecole de musique : 80000 €

- Subvention au Département pour le Fonds Social pour le Logement : 0,30 € par habitant

- Subvention aux collèges de Boulay et Falck pour les sorties en Moselle : 5 € par élève sur la base des effectifs de l'année scolaire 2019-2020

- Associations caritatives : 2800 € (4X 700 € à la Croix Rouge, les Restos du Cœur, le Secours Catholique et la Fraternité St-Vincent de Paul)

- Mission locale : 1,26 € par habitant

- Amicale des jeunes sapeurs-pompiers : 80 € par JSP et prise en charge de leur cotisation d'assurance dans la limite de 12000 € (cotisation JSP + assurance)

- Comité Pays de Nied - Festival des Contes : 2000 €

- Espace Clément Kieffer : 1500 €

- Association du LPI – Frais de scolarité 3<sup>ème</sup> prépro : 435 € par élève inscrit pour l'année scolaire 2019-2020

- CMSEA – Intervention en gendarmerie aide aux victimes : 4000 €

- Divers : 6500 € non affectés. Le conseil communautaire délègue au bureau la possibilité d'affecter cette somme en fonction des demandes faites en cours d'année.

Il est rappelé les dispositifs de soutien déjà votés par des délibérations précédentes et inscrits au budget primitif 2020 :

- Dispositif habiter mieux : abondement de 500 € par dossier
- Dispositif PAEJEP (Point d'accueil écoute jeunes enfants parents) : 9135 € pour l'année scolaire 2019-2020

**DECIDENT A LA MAJORITE**

**UNE VOIX CONTRE (M. Houcine EL MAATAOUI)**

3) De voter les différents taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation : 8,65 %,

Taxe foncière bâtie : 3,50 %,

Taxe foncière non bâtie : 3,05 %

Cotisation foncière des entreprises : 18,90 %

4) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

Les membres du conseil communautaire,

